LES RÉSULTATS

CHAMPIONNAT DE FRANCE NORD

O.I.C. Lillois-Stade C.A.P.	3-1
Amiens A.C.-Girondins	1-1
A.S. Troyes-S.C. Fives	0-5
Stade Reims-Excelsior	2-3
Red Star Ol.-R.C. Lens	1-0
Stade Rennes-F.C. Sochaux	2-2
U.S. Mans-Havre A.C.	4-0
R.C. France-F.C. Rouen	0-0

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUD

Grenoble-Montpellier	2-0
Nîmes-Annecy	1-2
Lyon-Marseille	1-2
Avignon-Saint-Etienne	1-0
Birlys-Aiès	4-1
Sète-Clermont	3-1
Toulouse-Cannes	6-1
Nice-Perpignan	2-0

CHAMPIONNAT DE FRANCE

	Zone Nord J	G	N	P	Buts Pts	p. c.
R.C. Lens	20	15	2	3	32 58	31
Girondins	21	11	5	5	27 51	30
F.C. Rouen	21	10	7	4	27 47	25
Stade Reims	20	10	6	4	26 47	25
R.C. France	21	11	4	6	26 49	31
S.C. Fives	21	11	3	7	25 48	36
O.I.C. Lillois	21	10	4	7	24 49	34
Havre A.C.	21	11	2	8	24 34	33
F.C. Sochaux	21	10	2	9	22 44	36
U.S. Mans	22	10	2	10	22 42	42
Red Star O.	21	8	2	11	18 43	46
Amiens A.C.	22	6	5	10	17 30	33
Excelsior	20	6	3	11	15 37	52
Stade Rennes	22	5	3	14	13 34	69
A.S. Troyes	22	4	2	16	10 35	70
Stade C.A.P.	21	3	2	16	8 29	64

CHAMPIONNAT DU NORD EXCELLENCE

GROUPE A

U.S. Auchel-S.C. Douai 4-2
R.C. Lens-St. Béthune 5-1
US. Beuvry-R.C. Arras 2-0
C.S. Avion-O.I.C. Lillois 6-1
E.S. Bully-Amiens A.C. 5-0

GROUPE B

R.C. Roubaix-S.B. Ognies 5-0
R. Cayeux-St. Roubaisien 6-2
St. Orch.-es-U.S. Valenciennes 2-0
Denain A.-Excelsior B.T. 4-0
S.C. Fives-U.S. Tourcoing 1-1

PREMIERE DIVISION TERRITORIALE

GROUPE A

Marquion-Aviation-Pâtures 5-2
Seclin-Sp. Lens 1-5
Haubourdin-Emmerin 2-0

GROUPE B

Croix C.P.-Tourcoing 4-2
Comines-Wasquehal 2-0
Marquette-Lezennes 3-1
Flesquin-Merq. 1-5
Radinghem-Hellemmes 1-4

FINALE CHAMPIONNAT ESCAUT

U.S. Escautpont-F.C. Trith 1-0

COUPE DU VALENCIENNOIS

A.S. Condé-Macou-A.S. Raismes 3-2
U.S. Vx-Condé-S.C. Lourches 3-2

RESULTATS DIVERS

La Madeleine-C.F. Merq. 3-1
St-André-Capinghem 2-1
A.C. Wattrelos-U.S. Roubaix 2-1
S.C. Wattrelos bat Neuville forfait

Cuvée PAMPREL
BOISSON DE TABLE naturelle
PRODUIT R. DEPARDAY

JOURNÉE MOUVEMENTÉE EN FOOTBALL

LES PRONOSTICS ONT ETE MIS EN DEROUTE dans le Championnat de France professionnel

En Excellence nordiste, le R.C. ROUBAIX, dans le groupe B, est assuré de la première place, que l'E.S. BULLY doit enlever dans le groupe B

L'O. I. C. LILLOIS AURAIT PU RÉALISER UN SCORE PLUS ÉLEVÉ

On attendait beaucoup de cette rencontre qui opposait le Stade C.A.P., révélation de la Coupe, et l'O.I.C. Lillois, finaliste de cette même compétition au titre Z. I. On pensait même que, statistiquement parlant, le dernier bouscculerait avec facilité la défense olympienne, et ce fut le contraire qui se produisit, par le Dogues déchaînés ne laissant à chacun repos à leurs adversaires menacés à toute allure des offensives nombreuses et fort dangereuses.

Il est certain qu'un point de vue jeu, le meilleur football fut à l'œuvre des Stado-Cannoises, chez qui Lefebvre abattait un travail considérable, ainsi que Simon et Ranzoni faisant prévoir d'une touche de balle opportune. Gardons-nous cependant de tenir sous silence la belle partie tournée par le gardien de but Pascal qui, par ses interventions pleines à-propos a évité à son équipe un score plus lourd et lorsque l'ailerons eut inscrit le premier 1 pour son club, nous étions encore en droit de nous demander quel serait le vainqueur du match.

Du côté olympien, on procéda par coups de boutoir, la ligne d'attaque se montrant incertaine à l'extrême et Bigot opérait dans une forme superbe. C'est dire que les occasions offertes à Baratte et Vernay furent nombreuses et que, par moments, les dits joueurs manquèrent des buts tout faits, les poteaux et la barre se chargeant de suppléer Pascal, battu pour le moins trois fois au cours de la partie.

La supériorité olympienne se traduisit du reste par une assez longue domination territoriale intercalant assez fréquemment par des incursions parfaites très rapides qui pouvaient, elles aussi, nier l'un mercure sont mises évidemment sans ambages que les positions de Lamiot Deinelle, qui indéniablement mérite leur victoire ce qui donne un bonne estimat tout point collier à la production locale Lens-O.I.C. Lillois qui se tiendra le 4 avril sur le terrain du Sporting-Club Fives.

Notons encore que ce fut Cheuvi de recent retour de captivité, qui donna le coup d'envoi, après avoir reçu de ses camarades une superbe gerbe de fleurs, et que M. Bowley fut un arbitre indécis par moments à qui bon point pourrait reprocher de n'avoir accordé le but aux 20 dites jusque la balle fut stoppée de la main alors que le point était acquis.

Les buts furent marqués de la façon suivante :

A la 18e minute, Ranzoni échappe à Stefanovic, évite Lautent et bat Da Rui de près. A la 40e minute, Baratte, après une action un peu confuse obtient le point égalisateur. Deux minutes plus tard, Lecuantre termine une action Vernay-Baratte hors de portée de Pascal.

En seconde mi-temps, malgré une pression constante des Nordistes, puisque huit corner seront accordés de suite sans résultat et après trente minute du jeu, le seul point inscrit au tableau le sera sur penalt bien transformé par Vernay.

En résumé, belle partie à l'actif des Olympiens frisés, qui ont vraiment versé dans la lutte le meilleur d'eux-mêmes.

M. PELTIER.

ÉCHEC NORMAL DES LENSOIS A PARIS

Les Lensois abordaient cette rencontre comme une simple formalité à remplir pour ajouter trois nouveaux points à leur actif mais par contre les Parisiens jouèrent avec tout leur cœur pour ne pas être battus.

Hatz et Nuero renvoyaient inlassablement la balle sur Axton insuffisamment marqué et à la 2de minute de jeu sur une passe de Pascaud à Julien hors jeu de peu ce dernier déborde Gouillard et bat Evin sorti de son but.

Lens ne sut pas réagir. On continuait à dégager au loin et au petit bonheur et malgré une domination assez nette *le score ne fut pas change. A noter que* le club audonien dut jouer pendant 25 minutes avec 9 joueurs, Katz et Julien ayant dû quitter le terrain pour blessures.

FIVES S'IMPOSA NETTEMENT DEVANT TROYES

Dominant les premières minutes les Troyens baissèrent sérieusement de pied au bout d'une demi-heure devant la vitesse et la puissance des Fivois.

En quinze minutes, Wagg et Bihr avaient marqué trois buts avant la pause et le ressort troyen en fut définitivement brisé.

A la reprise, les Nordistes firent cavalier seul et, malgré Barella et Rossler, marquèrent encore deux buts par Lempiowski.

AMIENS A. C. ET GIRONDINS FONT MATCH NUL : 1 A 1

C'est avec juste raison qu'on pensait que cette rencontre serait intéressante : elle fut bien la plus belle disputée cette saison au stade Montjoye et la qualité du jeu fournie de part et d'autre dépassa et de beaucoup ce qu'on est habitué à voir. Le onze amiénois se surpassa en ce sens que son jeu ne fut pas seulement destructif, comme on le voit bien souvent, mais également constructif. Et à ce sujet on se souviendra de la première demi-heure de cette partie jouée correctement.

On était habitué à dire qu'Amiens n'avait pas d'inters. En bien, dimanche, Menout et Visignol nous ont prouvé le contraire. Leur action fut alors particulièrement fine et réfléchie et ils furent à la base de celles belles choses.

Par la suite, ils faiblirent quelque peu comme le reste de l'équipe d'ailleurs, et les Bordelais prirent l'avantage. Mais alors que les avants amiénois animent pu marquer s'ils avaient été un peu plus incisifs, ceux de Bordeaux se heurtèrent à une défense en grande forme, qui bénéficiait d'ailleurs du concours d'une ligne de demis très active. Au repos, rien n'était donc marqué.

Lorsque le jeu reprit, Amiens était adossé au vent et au soleil. Bordeaux s'appliqua à imposer le jeu à ras de terre et y réussit assez bien mais aucune équipe ne marqua un tel avantage.

A la 81e minute, Galland marqua après avoir repris le balle qui, expédiée par Thévenot, avait heurté un arrière bordelais. Mais trente secondes plus tard, Arnaudeau égalisait. Malgré leurs efforts, les deux équipes durent s'en retourner dos à dos.

A signaler à Amiens : Finot, Caron, Sombetzki, Menout, Visignol. A Bordeaux : Gerard, Homar, Mateo, Ben Arab, Nemeur.

Excellent arbitrage de M. Denize.

UNE BELLE VICTOIRE DE L'EXCELSIOR A REIMS: 3-2

Alors que l'on ne s'y attendait nullement, les jeunes Excelsiormen viennent de se distinguer en arrachant une victoire méritée sur la solide formation rémoise quelque peu touchée par la retraite.

Sans faire grosse impression par sa technique, l'Excelsior joua avec un cran admirable et la nette volonté de gagner contrairement à son habitude.

Avant la fin du premier quart d'heure, Filez avait ouvert la marque, sur corner pour l'Excel mais Reims, nullement découragé, égalisa par Padron avant la pause.

Les Rémois semblèrent même mesestimer quelque peu leurs adversaires qui parvinrent en trombe dès la reprise. En 10 minutes, par Lecuerc, sur coup franc puis encore par Filez, l'Excelsior avait alourdi la marque de deux nouveaux buts.

Reims ressaisi de danger un peu trop tard et l'équipe eut beau maîmener les Roubaisiens, ceux-ci s'accrochèrent à la victoire et Szego ne put que réduire la marque un quart d'heure avant la fin.

Digérez comme il y a 10 ans
sans somnolence après les repas, sans migraines, sans constipation, sans acide urique.
Plus de Rhumatismes !
Avec l'âge où une vie sédentaire, facile et les déréglements de l'estomac se raréfient. Votre intestin (ce muscle long de 10 mètres) pétrit "sans ratentir" ; dans vos reins 1 millions de petits canaux commencent à se bloquer et n'arrivent plus à filtrer tout l'acide urique : les déchets s'accumulent, empoisonnent le sang et causent les migraines, les rhumatismes, la goutte. Chaque matin, comme vous vous lavez la figure, lavez votre foie, vos reins et votre intestin, en prenant simplement dans votre petit déjeuner ou dans un verre d'eau chaude une pincée de Kruschen : Aussitôt 6 sels minéraux (dont les célèbres sels de Carlsbad et d'Epsom), agissant à la façon des eaux de sources thermales, vous obligent à évacuer naturellement et à fond. Les poisons sont dissous et expulsés au fur et à mesure qu'ils se forment, si bien que les douleurs rhumatismales disparaissent d'elles-mêmes, la digestion redevient facile et courte comme à 20 ans. Une joyeuse sensation de bien-être rajeunit le corps et l'esprit. Commencez demain matin à prendre vos sels Kruschen. Tous pharm.

FIVES ET TOURCOING ONT FAIT MATCH NUL

Dans l'ensemble, les Fivois dominèrent leur adversaires. Au départ, cependant, les Tourquennois cravachèrent sérieusement sans pouvoir percer victorieusement la défense du S.C.F.

Les Sportifgmen prirent ensuite l'ascendant sans succès toutefois. C'est même Tourcoing qui ouvre le score avant la mi-temps.

Après le repos, Fives domine très largement sans pouvoir conclure. Finalement Marescaux, qui joue demi, place une balle hors de portée du gardien tourquennois alors que ce dernier était en danger constant dans ses 18 mètres.

Plus rien n'est marqué jusqu'au coup de sifflet final.

ESCRIME

CHAMPIONNAT D'ÉPÉE RÉGIONAL (1re Série)

LUCAS, OU R.C. ARRAS, EST CHAMPION DEVANT VANDENBUSSCHE DE LA SALLE NICTOU

Dans la salle de la Maison des Etudiants de la Catho, vient de se tirer le Championnat de 1re série devant un public choisi. Une sélection des meilleurs tireurs de la région était présentée. L'emploi du contrôleur électrique a fonctionné à la satisfaction de tous. Le vainqueur au style, efficace et personnel, est l'élève de Maître Lapauw, d'Arras. La grande surprise de cette rencontre fut l'élimination assez rapide des espoirs A. Godin, Bertrand, J. Landouzy.

1/4 de finels : Guislain, de St-Amand bat A. Godin, du C.E. Arras, 5-1, 5-2 ; Vandenbussche (Salle Nictou) bat Gérry (Hénin-Liétard), 5-3, 5-4 ; Largillé (C.E. Roubeix) bat Desmul (Salle Delbec, Roubaix), 5-0, 5-2 ; Lucas (R.C. Arras) bat Choisnet (Salle Nictou), 1-5, 5-2, 5-1.

1/2 finale : Vandenbussche bat Guislain, 4-5, 5-2, 7-5 ; Lucas bat Largillé, 1-5, 5-2, 5-1.

Finale : Lucas bat Vandenbussche par 5-4, 5-2, important ainsi le titre à Arras.

BOXE

LES NORDISTES A L'EXTÉRIEUR

Paris. — A l'Elysée Montmartre, Walsach a acquis une nouvelle victoire en disposant de Guillemette aux points.

— Au Central, Richard bat Delcaut, jet d'éponge au 3e round.

Bruxelles. — A Flamechon bat Van Haverbeke par abandon à la cinquième reprise.

BASKET-BALL

ESCAUT-SPORTS JUNIORS EST CHAMPION DE FRANCE Z. I.

A Charleville, en finale du Championnat de France Z. I des juniors, l'équipe de l'A. Escaut-Sports Anzin a battu Blainville-Damelevières par

HOCKEY

FINALE (Z. I.) DE LA COUPE DE FRANCE

Lille H.C. bat Polo Roubaix par 4 buts à 2. — Sur le Stade Victor Boucquey aimablement prêté par l'Olympique Iris Club Lillois, s'est déroulée la finale de la Coupe de France pour la zone interdite, devant 1.000 à 2.000 personnes, chiffre record pour le hockey.

La partie fut acharnée, mais les phases de beau jeu furent rares, c'est la Coupe !

Le Lille Hockey Club mérita la victoire, l'équipe du Polo étant affaiblie par le départ de son demi-centre habituel. Peut-être le score de 4 à 2 est-il un peu sévère.

Les Lillois menèrent d'abord par 2 buts à 0, mais sur corners tirés de façon magnifique, le Polo marqua un premier but puis égalisa.

Déjà certains prévoyaient une réédition du match de dimanche dernier quand le Lille Hockey Club réussit un but de très belle facture. Encouragé par ce succès, il scora à nouveau peu après et la partie se termina par la victoire de l'équipe la plus complète.

MM. Chombart et le docteur Bonte arbitrèrent d'une façon impeccable.

Championnats des Flandres. — **L.U.C. bat L.H.C. (B) par 5 buts à 0.** — Le Lille Université Club a remporté une fort belle victoire sur le L.H.C. (B). La ligne d'avants des universitaires semble avoir retrouvé la cadence et la cohésion.

L.U.C. (V.) bat O.I.C.L. (1) par 2 buts à 1. — Les vétérans du L.U.C. ont battu de justesse l'O.I.C.L. qui était privé des services de Brossier et de Bonduel. Malgré cela les oicéistes fournirent une excellente partie et auraient mérité un match nul.

Autres résultats : L.H.C. (R.) - L.U.C. (R.) : 4-2 ; S.U.C. (1)-L.H.C. (2) : 2-2 ; D.H.C. (2)-A.C.C. (2) : 4-2.

Classement Excelsiors : Polo Club de Roubaix, 5 matches joués, 14 p. ; Lille Université Club, 7 j., 13 p. ; Lille Hockey Club, 5 j., 12 p. ; Lille Hockey Club (B), 5 j., 5 p. ; Douai Hockey Club, 4 j., 5 p.

En achetant trop cher vous diminuez la valeur de votre travail et de votre argent.

Chronique des vieux travailleurs

74me Série de questions

— Mon mari, âgé de 82 ans, touche une rente de 1.200 fr. des A. S., et continue à travailler dans une ferme. En ce qui me concerne, j'ai 63 ans, j'ai travaillé par intermittence, mais n'ai jamais gagné assez pour être affiliée aux A. S. Prise de rhumatismes, puis-je, avec un certificat médical, prétendre à la retraite des Vieux ? — S. Lefrin.

Réponse. — Pour prétendre à l'allocation aux vieux travailleurs, il faut pouvoir justifier d'un emploi salarié d'au moins 5 ans, après l'âge de 50 ans, ce travail correspondant à une **activité normale**. Vous nous dites ne pas avoir été immatriculée aux A. S. du fait de votre salaire trop faible. Le minimum fixé étant de 1.000 fr. par an, si vous n'avez pas atteint ce chiffre, nous doutons que vous puissiez obtenir satisfaction.

— Mon père a travaillé 15 ans aux Mines et est décédé. Ma mère, de nationalité yougoslave, ayant fait une demande de pension à la Caisse Autonome des Mineurs a essuyé un refus ? Est-ce exact ? — K. M. à Bruay-les-Mines.

Réponse. — La Caisse est en droit de refuser une pension.

— Mon père âgé de près de 60 ans, a payé régulièrement aux A. S. Actuellement très fatigué et ayant l'intention d'arrêter le travail, à quoi peut-il prétendre ? — G. G. à Pont-sur-Sambre.

Réponse. — Il a droit à 60 ans à la liquidation de sa pension d'A. S. Par ailleurs, s'il est dans l'**incapacité physique** de travailler, il peut demander à titre d'inapte le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs. Demande à faire à M. le Directeur du Service régional des A. S., 48, rue Royale à Lille.

— Ma mère, veuve, âgée de 56 ans, touche une pension de 4.000 fr. depuis 1932. Travaillant à la journée, a-t-elle droit à la retraite des vieux ? — Mme M. Sophie.

Réponse. — 1. De quelle pension s'agit-il ? ; 2. Si c'est une pension de reversion, elle peut avoir droit, en ce cas, demande à faire au Service régional des A. S., 48, rue Royale à Lille.

R. B.

Réponses à nos lecteurs

— R. P. S. Lille. — Adressez-vous à la Reichcredit-Kasse rue du Molinel à Lille.

— R. D. B. à Beuvry. — Pour déterminer le nombre de jours de congé payé de 1942, il faillait compter, en effet, la période de travail allant du 1er juillet 1941 au 30 juin 1942. Si vous n'aviez pas quatre mois de travail à cette date, vous ne pouviez rien prétendre. Il n'y a pas de rappel.

— Un lecteur J. V. à Wattignies. — Vous pouvez, **si vous avez droit à la prime d'éloignement**, faire établir une délégation au nom de votre amie.

— F. S. J. à Lesquin. — Vous devez informer la Mairie que vous exercez un emploi salarié, il sera sans doute procédé à la suppression du secours que vous perceviez.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas toujours de répondre par la voie du journal, à certaines questions qui nécessitent d'amples explications ou qui ont un caractère particulier.

Nous ne pouvons, dans ce cas, que répondre par lettre, à condition toutefois que le demandeur veuille bien joindre **au moins** un timbre de 1 fr. 50, en indiquant **confidentiellement** son adresse.

Les DEPURATIFS et les SPECIALITES
A. VINCENT de GRENOBLE
à base de plantes des Alpes, préconisées dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes, sont des traitements fécondes et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.
Les lecteurs intéressés écriront sur carte postale aux Laboratoires A. VINCENT, P. Delporte, pharmacien, 8, Place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverront gratuitement les indications demandées. 10.516

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Mardi 23 Mars 1943. — Soleil : Lever à 6 h. 50 ; Coucher à 19 h. 06.

Aujourd'hui : St-Victorien. Demain St-Gabriel.

SOMMES ACHETEURS
MACHINES A BOIS
MOTEURS ELECTRIQUES
BALANCES ET BASCULES
C.C.O., 15, rue Arsenal, PARIS.
11.280

PENSEZ A VOS REINS !
Un mauvais fonctionnement des reins peut être la cause de nombreuses maladies lellas que lumbago, rhumatismes, douleurs articulaires, troubles urinaires. N'oubliez pas que si les déchets toxiques ne sont pas éliminés régulièrement de votre organisme, vous risquez de souffrir longtemps.
Les PILULES FOSTER facilitent cette élimination et procurent un soulagement durable. Ties Phias. Leb. Foster, 25, r. St-Ferdinand, Paris. Visa N° 158-P-589.

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI — La nommée LEBLANC, Germaine, ménagère, demeurant à Wazemmes, rue de Lesquin, 26, a été condamnée par défaut par la Cour d'Appel de Douai, du 26 février 1943, à un an de prison et 1.000 fr. d'amende pour trafic alimentaire, dont commis à Wazemmes, le 23 février 1942. La Cour a ordonné l'insertion de l'arrêt en un « Le Réveil du Nord », « Le Télégramme du Pas-de-Calais », « Le Journal de Roubaix », par application de l'article 1 de la loi du 18 juillet 1940. — Pour extrait, le Procureur Général : Charles FONTANGES. — Pour extrait, le Greffier : FOSTIER. 2.211

COUR D'APPEL DE DOUAI — La nommée COUHIN, Suzanne, Cécile, tenancière, demeurant à Caudry, rue de la Marne (Veuve GODIN), a été condamnée par arrêt de la Cour d'Appel de Douai, du 26 février 1943, à un an de prison et 10.000 fr. d'amende pour trafic alimentaire, dont commis à Caudry, le 1er février 1942. La Cour a ordonné l'insertion de l'arrêt dans « Le Réveil du Nord », « Le Journal de Roubaix », par application de l'article 1 de la loi du 18 juillet 1940. — Pour extrait, le Procureur Général : Charles FONTANGES. — Pour extrait, le Greffier : FOSTIER. 2.212

COUR D'APPEL DE DOUAI — Le nommé LEPEREUL, Charles-Napoléon, cultivateur, demeurant à Villers-Plouich, rue de Flesquin, a été condamné par arrêt de la Cour d'Appel de Douai, du 26 février 1943, à un an de prison et 12.000 fr. d'amende pour trafic alimentaire, dont commis à Villers-Plouich, le 1er juillet 1942. La Cour a ordonné l'insertion de l'arrêt dans « Le Réveil du Nord », « Le Journal de Roubaix », « Le Télégramme du Pas-de-Calais » par application de l'article 1 de la loi du 18 juillet 1940. — Pour extrait, le Procureur Général : Charles FONTANGES. — Pour extrait, le Greffier : FOSTIER. 2.213

Etude de Me BOMBAERT, notaire, demeurant à Lille, 24, rue Nationale. — **DIVORCE.** — Par jugement en date du 26 novembre 1942, enregistré, rendu par défaut : Entre : Madame Fidèle-Alice-Françoise MARTEL, épouse de Monsieur Albert FIEVET, demeurant à Lille, rue Jean-Bart, 84, ayant pour avocat Me Fernand LANNOY, Docteur en droit, avoué à LILLE, rue d'Austerlitz, numéro 84, Le Tribunal civil de Lille a prononcé le divorce entre les époux susnommés, au profit de la femme. Me ROMBAUT, occupant dans l'instance pour Madame Fidèle-Alice-Françoise MARTEL, épouse FIEVET. — Pour extrait : signé : ROMBAUT. 17.942

Etudes de Me André VOITERIEZ, notaire, 6, rue des Capucines, à CAMBRAI (Nord) et de Me Felix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille, 50, rue de Bonde. Mise à prix : Exécution des dispositions du décret du 29 novembre 1939.

VENTE MALANOAIN-MASSART. — A VENDRE : Département du Nord, Arrondissement et ville de Cambrai. — I. Boulevard Vauban, numéro 94, une maison. Mise à prix : 45.000 fr. — 2) Boulevard Vauban, numéro 96, une maison. Mise à prix : 50.000 fr. — 3) Boulevard Vauban, numéro 51, une maison. Mise à prix : 80.000 fr. — 4) Boulevard Vauban, numéro 89, une maison. Mise à prix : 70.000 fr. — 5) Boulevard Vauban, numéro 91, une maison. Mise à prix : 60.000 fr. — 6) Route du Cateau, numéro 38, une maison. Mise à prix : 40.000 fr. — 7) Route du Cateau, numéro 40, une maison. Mise à prix : 40.000 fr. — 8) Route du Cateau, numéro 42, une maison. Mise à prix : 40.000 fr. — 9) Route du Cateau, numéro 44, une maison. Mise à prix : 40.000 fr. — Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1 — 1) Madame Jeanne BUNEL, épouse assistée et autorisée de M. Leopold REGNIER, garde champêtre, avec lequel elle demeure à Bienne (Seine-Inférieure) ; 2) M. Georges BUNEL, garde champêtre, demeurant à Caudebec-lez-Elbeuf (S.-Inf.), époux de dame Marguerite LESURIER ; 3) Madame Louise THIBON, épouse divorcée de M. Louis COLAS, sans profession, demeurant à Gunfreville-l'Orcher ; 4) Madame Germaine THIBON, épouse assistée et autorisée de M. Louis DEHAIS, maraîcher, avec lequel elle demeure à Lillebonne, 17, boulevard de l'Alliance ; 5) M. Albert THIBON, journalier, demeurant à La Ferme de la Chaumière, Parc d'Anxtot, par Bolbec (S.-Inf.), époux de dame Cécile HANVIC.

II — 1) M. Edouard TENIERE, demeurant à Grand-Quévilly, 53, rue Alfred de Musset, veuf de dame Victorine SOREL ; 2) Madame Appoline TENIERE, épouse assistée et autorisée de M. Leopold DELAMARE, cultivateur, avec lequel elle demeure à Trouville-Alliquerville (S.-Inf.) ; 3) Madame Marguerite TENIERE, épouse assistée et autorisée de M. Lucien HUE, chef d'équipe, avec lequel elle est domiciliée à Rouen, 69, rue du Dr Merry-Delabost, mais résidant séparément à Petit-Quévilly, 29, rue Paul Doumer ; 4) Madame Yvonne TENIERE, demeurant à Petit-Quévilly, veuve en 1res noces de M. André-Georges FORESTIER, et épouse en 2es noces, assistée et autorisée de M. Léon MANOURY, garçon de salle, avec lequel elle demeure à Petit-Quévilly, 29, rue Paul Doumer ; 5) Madame Marguerite ORANGE, veuve en 1res noces de M. Georges LEPONT et épouse en secondes noces, assistée et autorisée de M. Frédéric ROUET, garde particulier, avec lequel elle demeure à Saint-Clair-sur-les-Monts par Yvetot (S.-Inf.) ; 6) Madame Charlotte ORANGE, épouse assistée et autorisée de M. Marcel LEPONT, journalier, avec lequel elle demeure à Yerville par Fauville-en-Caux (S.-Inf.) ; 7) Monsieur Edouard ORANGE, ouvrier agricole, avec lequel elle demeure à la Trinité du Mont par Lillebonne (S.-Inf.) ; 8) Madame Suzanne ORANGE, épouse assistée et autorisée de Monsieur Henri LEBRASSEUR, chauffeur d'auto, avec lequel elle demeure à Louviers, 27, rue des Fleurs ; III — M. Louis ORANGE, ouvrier agricole, demeurant à Mont de l'If par Fleville (S.-Inf.), époux de dame COLIGNON.

III — 1) Monsieur Emile TENIERE, journalier, demeurant à Oissile-l'Abbaye, époux de dame Marie-Joséphine PERET ; 2) M. Auguste TENIERE, charron, demeurant à Grainville-la-Teinturière, époux de dame Henriette TOCQUEVILLE ; 3) Madame Ernestine TENIERE, épouse assistée et autorisée de M. Gustave VINCENT, cordonnier, demeurant au Havre, 24, rue de Bimdaisine, résidant actuellement à Harfleur, 22, rue des Loisirs, hameau de Beaulieu ; 4) M. Louis TENIERE, cultivateur, demeurant à Ypreville-Biville, époux de dame Yvonne GODARD ; 5) M. Joseph TENIERE, cultivateur, demeurant à Raffetot, époux de dame Yvonne THUILLIER ; 6) et Madame Louise DURAND, épouse assistée et autorisée de M. Albert MARTIN, cultivateur, avec lequel elle demeure à La Rousse, par Bec-de-Mortagne (S.-Inf.) ; 7) Madame Jeanne DURAND, épouse assistée et autorisée de M. Marcel PAIMPARAY, cultivateur, avec lequel elle demeure à Bec-de-Mortagne (S.-Inf.) ; 8) M. Joseph TENIERE, cultivateur, demeurant à Ypreville-Biville, agissant en sa qualité de tuteur datif de : 1) Jean-Aristide-Ernest LAVENU, né à Tocqueville-les-Murs, le 23 juin 1923 ; 2) Roger-Georges-Raoul LAVENU, né au même lieu, le 2 mars 1925 ; 3) Yvonne - Denise - Louise LAVENU, née également à Tocqueville-les-Murs, le 21 janvier 1927, « tous trois issus de l'union de Madame » Marthe-Eugénie-Louise TENIERE, décédée à Tocqueville-les-Murs, le 20 mars 1928, et de Monsieur » Aristide-Maximilien LAVENU, son mari, décédé » depuis. Fonction à laquelle M. TENIERE a été » nommé et qu'il a accepté suivant délibération » du Conseil de famille prédits mineurs, prise sous » la présidence de Monsieur le Juge de Paix de » Goderville, le 15 janvier 1943.

IV. — 1) M. Gaston GILLERON, sans profession, demeurant à Vendeglies-sur-Ecaillon, rue de Valenciennes, époux de dame Louise-Marie TELLE ; 2) Madame Angeline GILLERON, épouse assistée et autorisée de M. Louis LADRIERE, marbrier, avec lequel elle demeure à Rinsin (Belg.) 108, rue Meeuraid ; 3) Mademoiselle Augustine GILLERON, sans profession, majeure, sourvernante, demeurant à Mareschs ; 4) Madame Louise GILLERON, épouse assistée et autorisée de Monsieur Eloi JALAIN, ouvrier agricole, avec lequel elle demeure à Mareschs, veuve en 1res noces de M. Robert-Jean-Baptiste HOT, et en 2es noces de M. Georges HOT ; 6) Madame Marinde GILLERON, sans profession, demeurant à Vendeglies-sur-Ecaillon, épouse divorcée de M. Jules LEGER ; 7) et M. Gaston BRILLON, fabricant de tuiles, demeurant à Caudry, rue de la Paix, 13, veuf de dame Rose DIRON ; 8) M. Marcel BRILLON, fabricant de tuiles, demeurant à Caudry, 14, rue Carpeaux, époux de dame Jeanne PRUVOT ; 9) M. Joseph FIEVET, employé de commerce, demeurant à Valenciennes, rue Perepain, numéro 4, époux de dame Anne-Victorine JOUVENEAUX. Ayant pour avoué Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital Militaire. — **Il sera procédé par le Ministère de Me VOITURIEZ, notaire, 5, rue des Capucins, à CAMBRAI,** à ce commis, aux jour, heure et lieu qui seront ultérieurement fixés, toutes formalités légales dûment remplies, **à l'adjudication des biens ci-dessus désignés sur les mises à prix fixées par le tribunal.** Ce, en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Président du Conseil du tribunal civil de 1re instance de Lille, le neuf février 1943, enregistré.

AVIS IMPORTANT. — Il est ici indiqué que seules pourront porter des enchères et se rendre adjudicataires, les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation prétectorale conformément à la loi du 16 novembre 1940. — « La présente insertion faite en vertu d'une ordonnance rendue sur » requête à lui présentée par Monsieur le Prési» dent du tribunal civil de première instance de » Lille, le 17 mars 1943, enregistrée, est destinée à » faire courir le délai d'un mois pendant lequel, » toutes personnes ou sociétés appartenant à l'une » des catégories visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939, et à l'égard desquelles » il ne serait pas intervenu une ordonnance levant » la suspension des délais, pourra former opposi» tion motivée à la levée de cette suspension, par » simple lettre recommandée adressée à M. le » Greffier du Tribunal civil de Lille, et ce, conformément aux articles 4 et suivants du décret du » 29 novembre 1939 ». — Pour insertion (signé) : F. VANDEWALLE. 17.947

Etude de Me Albert CACHEUX, avoué à Avesnes et de Me LAVOIX, avoué à la Cour d'Appel de Douai. — Assistance judiciaire. Décision du 21-1-1943. — **DIVORCE** — D'un arrêt contradictoirement rendu par la deuxième chambre civile de la Cour d'Appel de Douai, le 23 octobre 1942. Entre : Madame Nelly LEFEVRE, épouse de Monsieur Jean CLOQUETTE, demeurant à Gugnies-Chaussée (Belgique), d'une part. Et : Monsieur Jean CLOQUETTE, demeurant à La Bomqueville, d'autre part. Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux CLOQUETTE-LEFEVRE au profit de la femme, par rétormatiun d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Avesnes, en date du 28 avril 1939. Pour extrait (signé) : CACHEUX. 17.946

Etude de Me COSTEROUSSE, avoué à Douai, 19 bis, quai du Maréchal Foch (Nord - Assistance Judiciaire. Décision du Bureau d'Avesnes-sur-Helpe, 2 juillet 1939. — **DIVORCE** - D'un arrêt rendu contradictoirement par la deuxième chambre civile de la Cuur d'Appel de Douai, le 17 octobre 1942, enregistré, confirmant un jugement du Tribunal civil d'Avesnes-sur-Helpe (Nord) enregistré du 22 janvier 1941. Entre : Madame CUVELIER Pauline, épouse SCULIER, demeurant à Wignehies (Nord), 60, rue de Fourmies, ayant pour avoué Me COSTEROUSSE. Et : Monsieur SCULIER Victor, demeurant 6, rue Pasteur, à Penhars (Finistère). Ayent pour avoué Me COSTEROUSSE. Il appert que le divorce a été prononcé d'entre lesdits époux aux torts et griefs du mari avec toutes les conséquences de droit. — Pupr extrait (signé) : COSTEROUSSE. 17.949

VENTES

VILLE DE SAINT-QUENTIN. — Etude de Me BOUCHER, Commissaire-Priseur. — **IMPORTANTE VENTE MEUBLES ANCIENS** d'époque et **bibelots. Le Lundi 29 Mars**, à 14 heures, Hôtel des Ventes, rue Clotaire, 11 ; Commode Louis XVI signée de Dusautoy - Autres commodes d'époque - Armoires anciennes - Tables à jeu demi-lune Louis XVI, avec boîte à jetons - Coiffeuse Empire - Tables chevet Louis XV et Louis XVI - Bergères - Fauteuils - Sièges divers - Pendules Louis XVI - Deux montres or dont une à répétition et à sonnerie - Sujets marbre - Sujets bronze - Vases Chine - Paire chiens de Fô bleu turquoise - Plats, assiettes et pichets étain - Miniatures signées - Collection éventails - Faïences anciennes - Tableaux - Pastels - Gravures - Tapis Smyrne et Orient - Selle à manger style Louis XVI ; une autre moderne - Piano droit Erard s - Poste T.S.F s Sonors s - Serviette cuir - Draps brodés et autres objets. Notice sur demande. Exposition 26 et 27 mars.

MUSIQUE
Piano occasion à vendre. Maj